



Aide-soignant

Niveau requis

Sans diplômes



Niveau acquis (à l'issue de la formation)

CAP ou BEP

Formation accessible par

Formation initiale

Formation continue

VAE

Etre **Aide-soignant**, c'est être au service des autres, les accompagner au quotidien, en milieu hospitalier, en EHPAD ou en établissement médico-social.

Ce métier offre des **garanties d'emploi à très court terme** car les besoins en termes de personnels soignants sont conséquents pour les prochaines années. D'une durée de **10 mois**, ce **diplôme d'Etat** vous permettra d'accéder à un emploi au service de l'Humain en vous **garantissant une véritable évolution professionnelle**.

La Région Grand Est peut prendre en charge votre coût de formation sous certaines conditions.

Quelles sont ses missions?

Intégré à une équipe de soins, l'aide-soignant contribue au bien-être des malades **en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne** et en aidant au maintien de leur autonomie. En collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, il assure auprès des patients des soins d'hygiène et de confort : toilette, repas, réfection des lits, accueil, installation et transfert des patients...

Il transmet ses observations par écrit et par oral pour assurer la continuité des soins et travaille au sein d'une équipe pluri-disciplinaire.

Où exerce-t-il ?

Il exerce son activité en milieu **hospitalier ou extra hospitalier**, en **centre d'accueil pour personnes en perte d'autonomie, âgées, ou en situation de handicap** mais aussi dans le secteur médical, médico-social ou social.

Quelles sont les conditions d'exercice ?

Il agit au sein d'une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité d'un infirmier. Il est appelé à travailler en horaires postés : jour/nuit/week-end et jours fériés. L'aide-soignant doit avoir une **bonne résistance physique** dans la mesure où il est amené à effectuer la manutention manuelle des personnes soignées comme l'aide au lever par exemple.

Ce métier nécessite aussi une prise de recul dans sa pratique professionnelle car il peut être amené à accompagner des personnes en fin de vie.

Quelles qualités sont nécessaires pour exercer ce métier ?

Pour exercer le métier d'aide-soignant, il est nécessaire d'avoir le **goût du contact et le sens de l'écoute**. Travail d'équipe et capacités organisationnelles sont aussi des qualités requises pour l'exercice de ce métier.

Comment devenir AIDE-SOIGNANT ? Quelles formations et quels diplômes ?

Pour exercer le métier d'aide-soignant, Il faut valider le Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) en suivant une formation de 10 mois qui alterne des périodes de formation théorique et pratique en institut et des périodes de formation clinique (en stage) en milieu professionnel. L'ensemble de la formation se compose de 41 semaines soit 1 435 heures réparties en enseignement théorique (17 semaines, soit 595 heures) et enseignement clinique (24 semaines, soit 840 heures). C'est un diplôme de niveau V qui nécessite, pour entrer en formation, de réussir les épreuves de sélection ; ces épreuves sont ouvertes à tout public de 17 ans au moins, sans aucune condition de diplôme.

Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur, notamment pour les titulaires du bac pro ASSP (accompagnement, soins et services à la personne) et SAPAT (services aux personnes et aux territoires).

L'arrêté relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture a été publié le 7 avril 2020. Ce qu'il faut retenir:

- La sélection des candidats est effectuée par **un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations

- Les candidats déposent leur dossier directement auprès de l'institut ou des instituts de formation de leur choix. Le dossier comporte les pièces suivantes :
 - Une pièce d'identité
 - Une lettre de motivation manuscrite
 - Un CV
 - Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.

A noter que dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de covid-19, pour l'année 2020 uniquement, l'entretien prévu est supprimé: la sélection est effectuée par le seul examen du dossier.

Quelle évolution professionnelle ?

Après trois ans d'expérience professionnelle, l'aide-soignant peut accéder à la formation préparant le diplôme d'État d'infirmier (selon les modalités d'accès en vigueur).

Sous couvert de suivre des formations complémentaires, l'aide-soignant peut valider le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) ou viser un diplôme du secteur social : DEAES (Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social) par exemple.

Une fois diplômé, l'aide-soignant peut se diriger vers le métier **d'assistant de soins en gérontologie**.

Pour ce faire, il doit suivre une formation d'une durée de **140 heures**. Cette formation a été mise en place dans le cadre de la mesure 20 du plan Alzheimer (identification et professionnalisation d'une fonction d'assistant de soins en gérontologie) pour répondre à la charge de travail concernant la prise en soins des malades Alzheimer. L'objectif de cette formation est **d'amener des professionnels de niveau V, déjà diplômés et en emploi, à se spécialiser dans l'accompagnement des personnes âgées**, et particulièrement auprès de celles présentant une maladie d'Alzheimer.

Il s'agit donc de revoir les fondamentaux déjà acquis au cours de leur formation initiale (connaissance de la personne, l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne...) mais surtout de transmettre des connaissances nouvelles leur permettant de mettre en réflexion leur pratique, en vue de les enrichir.

Pour aller plus loin

[Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP](#)

Où se renseigner pour se former ?

- > 08 Charleville-Mézières • Institut de formation en soins infirmiers de Charleville - Mézières
- > 10 Troyes • Croix rouge IRFSS CA - Institut de Troyes
- > 10 Troyes • Institut de formation en soins infirmiers de Troyes
- > 10 Troyes • SANT EST CFA
- > 51 Épernay • Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Epernay
- > 51 Châlons-en-Champagne • Croix-Rouge française IRFSS GRAND EST - Institut de Chalons
- > 51 Reims • Centre Hospitalier Universitaire de Reims
- > 51 Reims • Croix Rouge Française - CRFP Grand Est
- > 52 Chaumont • Institut de formation en soins infirmiers et d'aide soignants de Chaumont
- > 52 Chaumont • SANT EST CFA
- > 52 Saint-Dizier • Institut de Formation d'aides-soignants de Saint-Dizier IFAS
- > 54 Briey • Institut de Formation en Soins Infirmiers et Institut de Formation d'Aides-Soignants (es) du Centre Hospitalier de Briey
- > 54 Lunéville • Croix-Rouge Française IRFSS Grand Est
- > 54 Mont-Saint-Martin • IFAS - ALPHA Santé - Groupe SOS
- > 54 Nancy • CHRU Nancy
- > 54 Nancy • Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie
- > 54 Nancy • Institut de Formation Site Central - CHRU de Nancy
- > 54 Nancy • SANT'EST - Institut privé de Formation d'Aide-Soignant (e)
- > 54 Nancy • SANT EST CFA
- > 54 Pont-Saint-Vincent • Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie
- > 55 Bar-le-Duc • Institut de Formation en Soins Infirmiers de Bar-le-Duc
- > 55 Verdun • Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Verdun

- > 55 Verdun • SANT EST CFA
- > 57 Metz • Croix Rouge Française - Institut de Metz
- > 57 Metz • Croix Rouge Française - CRFP Grand Est
- > 57 Metz • Institut de Formation en Soins Infirmiers et Institut de Formation d'Aide-Soignant du CHR de Metz-Thionville
- > 57 Saint-Avold • Groupe SOS Santé - IFAS
- > 57 Sarrebourg • Instituts de Formation en Soins Infirmiers et Aides-soignants de Sarrebourg
- > 57 Thionville • INSTITUT DE FORMATION CHR THIONVILLE
- > 67 Bischwiller • CFA Sanitaire, Social et Médico-Social (ARASSM)
- > 67 Bischwiller • Institut de formation
- > 67 Brumath • Brumath instituts de formation
- > 67 Haguenau • Institut de formation

- > 67 Haguenau • SANT EST CFA
- > 67 Ingwiller • CFA Sanitaire, Social et Médico-Social (ARASSM)
- > 67 Ingwiller • Fondation de la maison du Diaconat Mulhouse - Pôle de santé privé du Diaconat Centre Alsace

- > 67 Sélestat • Institut de Formation - Groupe Hospitalier Sélestat Obernai
- > 67 Saverne • Instituts de formation
- > 67 Strasbourg • CFA Sanitaire, Social et Médico-Social (ARASSM)
- > 67 Strasbourg • Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- > 67 Strasbourg • Instituts de formation
- > 67 Wissembourg • Institut de Formation d'Aide-Soignant
- > 68 Colmar • CFA Sanitaire, Social et Médico-Social (ARASSM)
- > 68 Colmar • Centre de Formation des Profession Paramédicales des Hopitaux Civils de Colmar
- > 68 Colmar • Fondation de la maison du Diaconat Mulhouse - Pôle de santé privé du Diaconat Centre Alsace

- > 68 Mulhouse • Association pour la Réadaptation et la Formation Professionnelle
- > 68 Mulhouse • Fondation de la maison du Diaconat Mulhouse - Pôle de santé privé du Diaconat Centre Alsace

- > 68 Mulhouse • Institut de Formation aux Métiers de la Santé
- > 68 Rouffach • Instituts de formation
- > 88 Épinal • Institut de Formation en Soins Infirmiers et Institut de Formation d'Aides-Soignants d'Épinal - Centre Hospitalier Emile Durkheim
- > 88 Neufchâteau • Institut de Formation d'Aides Soignants Neufchâteau Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien

- > 88 Remiremont • Institut de Formation en Soins Infirmiers - Institut de Formation d'Aides-Soignants
- > 88 Saint-Dié-des-Vosges • G.C.S. du Kemberg